



LANCEMENT DE LA 6^{EME} EDITION DU CONCOURS CREA'VIENNE

LE LUNDI 4 FEVRIER 2013 - 15H00

MAIRIE DE CHATELLERAULT – SALLE CLEMENCEAU

Le 4 février 2013, à 15H00, le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI), le Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique Châtelleraudais (RADEC) et l'ensemble de leurs partenaires, sont heureux de vous inviter au lancement de la 6^{ème} édition du concours Créa'Vienne, en présence de Monsieur Abelin, Président de l'agglomération de Châtellerault, de Monsieur Bertaud, Président du Conseil Général de la Vienne, et de Mme Schaaf-Lenoir, sous-préfète de Châtellerault.

Pourquoi le concours CREA'VIENNE ?

Fort du succès rencontré par Créa'Vienne depuis 5 années, le CEI, pépinière d'entreprises du Département de la Vienne et fondateur du concours, et la pépinière René Monory de Châtellerault, lancent la 6^{ème} édition du concours. La co-organisation depuis 2 ans a permis de renforcer fortement les moyens et ressources dédiés au concours et ainsi de lui donner une envergure plus importante, tout en permettant à chaque pépinière de garder sa spécificité. Ce partenariat a également pour objet de renforcer le lien entre les pépinières, de créer un véritable dynamique d'échanges des savoirs entre les différents acteurs économiques,

Les pépinières sont des outils de développement économique au service des créateurs et dirigeants d'entreprise, et ainsi, au travers de CREA'VIENNE, la volonté du CEI et de RADEC est de susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et porteurs d'avenir pour le Département de la Vienne ainsi que pour l'agglomération du châtelleraudais.

Qui est concerné ?

Le concours Créa'Vienne récompense des porteurs de projet ou des entreprises créées (moins de 5 ans) ou reprises (moins de 2 ans), par des « **Packs Entrepreneurs** », comprenant des prix en numéraire et en prestations mais aussi un hébergement et un accompagnement au sein des pépinières.

Les candidats pourront déposer un dossier dans l'une des catégories récompensées :

- **Catégorie « PROJET »** : tout projet dont la création d'entreprise est prévue à moins de 6 mois sur le département de la Vienne ;
- **Catégorie « CREATION »** : toute entreprise créée depuis moins de 2 ans sur le département de la Vienne ;
- **Catégorie « CROISSANCE »** : toute entreprise créée depuis au moins 2 ans et moins de 5 ans sur le département de la Vienne et qui propose un projet de développement dans le cadre de son activité ;
- **Catégorie « REPRISE »** : toute entreprise reprise depuis moins de 2 ans sur le département de la Vienne (hors agglomérations de Poitiers et Châtellerault) ;

- L'option « **INTERNATIONAL** » qui peut être sollicitée en plus d'une des quatre catégories exposées ci-dessus. Peuvent déposer un dossier de candidature dans cette catégorie, les activités qui ont un rayonnement à l'international (développement de marché à l'export, partenariats internationaux, transfert de technologies...)

Deux prix « Coup de Cœur » récompenseront également des projets des catégories ci-dessus, qui ne seraient pas arrivés en première position, mais que les membres du jury souhaiteraient malgré tout récompenser.

Des partenaires fidèles pour des dotations exceptionnelles !

Toujours dans l'objectif de fédérer les acteurs économiques du département autour d'un projet commun, cette édition 2013 se félicite de pouvoir compter sur ses partenaires fidèles, notamment **des banques** (le Crédit Mutuel, par ailleurs fondateur de Créa'Vienne avec le CEI, la Fondation d'Entreprises du Crédit Mutuel, la Banque Populaire, le Crédit Agricole, la Société Générale), mais également **des entreprises** (EDF, la MACC, Enviro Développement, Mecafi, Forte Impression, Megatop, le Parc du Futuroscope), **des assurances** (AG2R La mondiale, assurance Generali-Motillon, assurance Violleau_Baudon, Axa-JP Giret, Axa – Valette), **l'ordre des Experts-comptables régional et l'ordre des Avocats de Poitiers, des associations locales et nationales** (WTC_Futurexport, le Club Entreprendre, l'Agence nationale Pour la Création d'Entreprise (APCE), **et des partenaires institutionnels** (la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Conseil Général de la Vienne, l'État, l'Europe). L'État via le fonds de revitalisation qui est en cours sur le bassin d'emplois du pays Châtelleraudais, cofinance l'organisation du concours à hauteur de 50%.

Ainsi, ce sont plus de **80 000 euros de dotations** qui seront offerts par l'ensemble des partenaires, ce qui fait de Créa'Vienne l'un des concours départementaux le mieux dotés au niveau national !

Le concours est aujourd'hui un évènement attendu par les créateurs d'entreprise. L'objectif est qu'il soit accessible au plus grand nombre, tant sur la nature des catégories pour concourir, que sur la diffusion de l'information. C'est pourquoi, depuis 2 années, nous sommes présents avec le Conseil Général de la Vienne et l'Agglomération du Châtelleraudais au Salon des Entrepreneurs à Paris et nous relayons largement l'information sur le web et les réseaux sociaux.

Questions pratiques

Le concours est ouvert officiellement aux inscriptions à compter du **lundi 4 février 2013**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 mars 2013**. La remise des prix se tiendra le **jeudi 13 juin 2013**.

Toutes les infos et inscriptions en ligne sur www.creavienne.fr.

A votre disposition pour toute information complémentaire,

Jean-Luc COUILLAULT
Président du CEI

David COTTEREAU
Président du RADEC

Contacts presse :

CEI86 – Virginie BRETAUDEAU 05.49.49.64.46
CAPC – Yvonne LEAUTHAUD 05.49.21.96.67